

**Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 27 juin 2023**

Rapporteur : Yves MAGNIN

**DA 262 – 23.06 CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 313'000.00 DESTINÉ À LA LOCATION DE NOUVEAUX ESPACES ADMINISTRATIFS ET AU DÉMÉNAGEMENT DE DIVERS SERVICES**

Le Conseil administratif estime que ce projet est une opportunité qu'il faut saisir. Il affirme que les normes de l'OCIRT ne sont pas respectées dans certains locaux actuels utilisés par la Commune.

Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, relève que les objectifs de ce projet sont de construire le futur et de mettre en place une vision stratégique afin de répondre aux normes de l'OCIRT. Les sites de l'administration sont éclatés et le besoin de loger l'ensemble des services et collaborateurs devient un problème urgent. Le stockage des archives de la Commune n'est pas centralisé et est compliqué.

Depuis 2011, l'administration réfléchit à pouvoir accueillir ses collaborateurs en gardant la qualité des services, en fonction de lieux qualifiés de « critiques », soit la Mairie, la Ferme Golay, le Pavillon de l'enfance, l'Ancienne Mairie, et le Centre d'entretien. Aucune solution viable n'a été trouvée pour des raisons financières, fonctionnelles ou de temporalité.

Les surfaces locatives de Gordon-Bennett offriraient une belle opportunité pour les collaborateurs et les archives, avec une centralité territoriale, des surfaces déjà entièrement aménagées, un prix locatif du m<sup>2</sup> très attractif et une disponibilité immédiate. Un bail de 10 ans est prévu, avec résiliation possible à 8 ans, selon le développement des projets de la Commune. Le budget complémentaire arrondi se monte à CHF 313'000.00.

Pour répondre aux questions des commissaires, la Cheffe du service des bâtiments précise que le prix du m<sup>2</sup> tout aménagé est de CHF 300.00. Les cloisons, la cuisine, les robinets et les toilettes sont compris, mais non le mobilier (bureaux et chaises). Les divers travaux de raccordement portent sur l'installation de la fibre optique en lien avec la fibre communale. Selon elle, pour d'autres locaux, il aurait fallu y ajouter les coûts d'aménagement.

Aucune doléance n'a été reçue de l'OCIRT relevant les normes qui ne seraient pas respectées. Toutefois, certains espaces ne correspondent pas aux normes de qualité d'accueil du personnel, par exemple des bureaux de 15m<sup>2</sup> pour deux collaborateurs, alors qu'il faut au minimum 8m<sup>2</sup> par employé.

Les coûts de nettoyage des locaux en CHF 25'000.00 correspondent aux frais d'engagement d'une personne à plein temps qui nettoiera les locaux et sanitaires pour la surface totale d'environ 1200 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 80 collaborateurs. Toutefois, il est prévu d'en accueillir 45, avec des salles de conférence.

Ce projet ne concerne pas les employés des espaces verts ou des crèches. Les collaborateurs appelés à rejoindre ces futurs locaux appartiennent à l'administration du service de l'enfance, le service de l'aménagement, ainsi qu'une partie du service de la cohésion sociale. Leurs locaux actuels bénéficieront aux autres employés ; aucun local ne restera libre.

Si un commissaire (SOC) s'inquiète d'une solution plus pérenne pour le stockage des archives, le Conseil administratif se dit déjà rassuré d'avoir une solution pour les 8 à 10 prochaines années, ce qui lui laisse le temps afin de trouver une solution à long terme.

La Cheffe du service des bâtiments précise que les locaux de stockage se situent en sous-sol avec une alarme en cas d'incident qui pourrait endommager les archives. À sa connaissance, l'immeuble ne comporte pas de risque de ruissellement. Les coûts pour conserver les archives à bonne température et les protéger contre l'humidité sont intégrés dans les divers travaux.

Le Conseil administratif relève que les employés à plein temps peuvent, dans certaines fonctions, solliciter une demande de 2 jours par semaine maximum de télétravail. Depuis la fin de la période Covid, environ 70 employés sont en télétravail.

Le Conseil administratif ne peut répondre sur le siège à la question de l'accroissement des collaborateurs depuis 2021 et transmettra cette information ultérieurement par écrit.

**Cette DA 262 – 23.06, Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 313'000.00 destiné à la location de nouveaux espaces administratifs et au déménagement de divers services, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, et 1 PLR), 1 NON (UDC), et 4 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, et 1 UDC).**